Cere
FRC
637

ARRÊTÉ

DU RÉGIMENT VOLONTAIRE ET PATRIOTIQUE,

DE SAINT-MICHEL.

LE seize Décembre mil sept cent quatre-vingt-neuf, le Comité général du Régiment Volontaire & Patriotique de Saint-Michel, étant légalement assemblé sous la présidence de M. Lagriffoul, Major, en l'absence du Colonel, un des Membres a dit, qu'ayant reçu un *Brevet* de M. le Duc de Duras, il s'empressoit de le remettre sur le Bureau, en demandant acte au Comité, de sa remise, & conseil sur le parti à prendre, relativement audit *Brevet*.

Après lecture de ladite piece, le Comité, considérant qu'un *Brevet* n'étant qu'un *Titre* de la nomination à un grade quelconque, ne peut être délivré que par celui qui y nomme.

Que la nomination à tous les grades n'appartenant qu'aux Volontaires, l'Armée qu'ils constituent à seule le pouvoir de délivrer ces *Titres*.

Considérant, que des *Brevets* n'ajoutant rien à la mission des Officiers ; qui ne tiennent leurs *Titres* que de la confiance & de l'estime de leurs Camarades, sont au moins inutiles, s'ils ne deviennent pas dangereux.

Qu'ils sont inutiles, puisque la notoriété publique & les Procès-verbaux de nos Assemblées, garantissent les fonctions des Officiers.

Qu'ils peuvent devenir dangereux, en accoutumant des Volontaires-Officiers à reconnoître une autre autorité que celle de leurs Camarades, & les Généraux à en employer une autre que celle qui leur a été déléguée par l'Armée.

A, d'une voix unanime, arrêté :

Que tous *Brevets* adressés aux Officiers du Régiment, seront remis sur le bureau, pour être renvoyés à M. le Duc de Duras.

Que tous ceux qui refuseroient de se conformer à cet Arrêté, seront déclarés,

par le fait, indignes d'un grade quelconque.

Que le préſent Arrêté ſera rendu public, & que le Comité le fera parvenir au Comité général de rédaction, au Général, au Conſeil Militaire, à tous les Régiments de l'Armée Patriotique, & à Meſſieurs les Quatre-vingt-dix Electeurs.

LAGRIFFOUL, *Major du Régiment de Saint-Michel, & Préſidént du Comité.*

Par délibération du Comité dudit Régiment.

LALA, *Secretaire.*